



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 21

No. FDS : 536485
V001.1

Révision: 29.08.2018

Date d'impression: 28.09.2020

Remplace la version du: 25.01.2018

Vapona Vliegende Insecten spray

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Vapona Vliegende Insecten spray

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Insecticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Belgium N.V.

Esplanade 1 Bus 101

B-1020 Bruxelles/Brussel

Téléphone: ++32 (0)2-4212711

uw-msds.benelux@be.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076 (7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique tel : + 32 (0) 70 245245 (7j/7j - 24h-24h); au Luxembourg : ++352 8002 5500 (7j/7j - 24h-24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Aerosol 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Aquatic Acute 1

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aquatic Chronic 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger:	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH208 Contient Dipentène; Hexyl Cinnamal. Peut produire une réaction allergique.
Conseil de prudence:	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P501 Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règles en vigueur dans votre région.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Substances dangereuses selon le CLP (EC) No 1272/2008:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32	>= 30- < 40 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Propane 74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21	>= 10- < 20 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Isobutane 75-28-5	200-857-2	01-2119485395-27	>= 10- < 20 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	923-037-2	01-2119471991-29	>= 30- < 50 %	Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411 Liquides inflammables 2 H225 Danger par aspiration 1 H304
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	297-629-8		>= 30- < 50 %	Danger par aspiration 1 H304 Liquides inflammables 3 H226 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 4 H413
Acétone 67-64-1	200-662-2	01-2119471330-49	>= 5- < 10 %	Liquides inflammables 2 H225 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 3 H336
tétraméthrine 7696-12-0	231-711-6		>= 0,25- < 1 %	Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410 Toxicité aiguë 4 H302 Cancérogénicité 2 H351 Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique 2 H371
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle 26002-80-2	247-404-5		>= 0,25- < 1 %	Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410
Dipentène 5989-27-5	205-341-0, 227-813-5	01-2119529223-47	>= 0,1- < 0,25 %	Liquides inflammables 3 H226 Irritation cutanée 2 H315 Danger par aspiration 1 H304 Sensibilisant de la peau 1 H317 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400
Hexyl Cinnamal 101-86-0	202-983-3		>= 0,1- < 0,25 %	Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411 Sensibilisant de la peau 1; Cutané(e) H317 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1

H400

Pour le texte intégral des phrases H indiquées seulement par codes voir section 16 "Autre information"

Le produit est constitué de la substance active et d'un gas propulseur.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Déplacer la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente).

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : irritation de la trachée, toux. L'inhalation de grandes quantités peut engendrer un laryngospasme avec essoufflement.

En cas de contact avec la peau : irritation cutanée temporaire (rougeur, gonflement, brûlure).

En cas de contact avec les yeux : irritation oculaire temporaire (rougeur, gonflement, brûlure, larmoiement).

En cas d'ingestion : l'ingestion peut causer des irritations de la bouche, de la gorge, de l'œsophage, des diarrhées et des vomissements. Le vomissement peut entraîner des lésions par aspiration dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de contact avec les yeux : pas de mesure spécifique

En cas de contact avec la peau : pas de mesure spécifique

En cas d'inhalation : pas de mesure spécifique

En cas d'ingestion : en cas de toux ou d'essoufflement; appeler immédiatement les services d'urgence

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet plein d'eau (produit contenant un solvant)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de combustion dangereux et/ou du monoxyde de carbone mortel peuvent se former par pyrolyse.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des équipements de protection personnels ainsi que des appareils respiratoires étanches.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau provenant d'un périmètre hors de danger. Retirer de la zone dangereuse tous les produits non touchés par l'incendie.

Indications additionnelles:

les conteneurs fermés peuvent exploser en raison de la formation de pression qui apparaît à de hautes températures, Evacuer les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions officielles.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de fuite de grandes quantités, informer les sapeur-pompiers.

Tenir éloigné des sources d'ignition et des flammes nues.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations / les eaux superficielles / les eaux souterraines / sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorbez le liquide avec du sable. Collectionnez-le dans des containers en PVC ou PE.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne réutilisez pas l'emballage pour des autres applications

Ne pas ouvrir avec force ou brûler, même après l'utilisation.

Ne pas pulvériser contre des flammes ou un objet incandescent. Tenir éloigné de sources d'ignition - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène:

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Enlever les vêtements souillés ou trempés immédiatement. Laver avec beaucoup d'eau toute contamination qui peut entrer en contact avec la peau. Soins de la peau.

Équipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger de la lumière directe du soleil et de températures supérieures à 50°C. La législation sur le stockage des aérosols est d'application.

Respecter la réglementation de stockage commun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Uniquement d'application en cas d'usage industriel / professionnel

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour
Belgique

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Remarques
HYDROCARBURES ALIPHATIQUES SOUS FORME GAZEUSE: (ALCANES C1-C4) 106-97-8	1.000		Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
HYDROCARBURES ALIPHATIQUES SOUS FORME GAZEUSE: (ALCANES C1-C4) 74-98-6	1.000		Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
HYDROCARBURES ALIPHATIQUES SOUS FORME GAZEUSE: (ALCANES C1-C4) 75-28-5	1.000		Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
ACÉTONE 67-64-1	500	1.210	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
ACÉTONE 67-64-1	500	1.210	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
ACÉTONE 67-64-1	1.000	2.420	Valeur Courte Durée		BE/OEL

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire:
Pas nécessaire.

Protection des mains:

En cas de contact direct avec le produit, des gants de protection chimique en nitrile (épaisseur > 0.1mm, temps de passage > 480 min., classe 6) sont recommandés selon la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété, tenir compte qu'en pratique, le temps de pénétration peut s'avérer considérablement plus court que celui annoncé dans la norme EN 374. Toujours vérifier que les gants de protection sont bien adaptés aux spécificités du poste de travail (stress mécanique ou thermique, propriétés anti-statiques, etc..). Les gants doivent être remplacés aux premiers signes de faiblesse. Nous recommandons de remplacer régulièrement les gants à usage unique et d'élaborer avec l'aide d'un fabricant de gants ou de l'INRS des consignes au poste de travail pour le port des gants.

Protection des yeux:
Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps:
Vêtements de protection contre produits chimiques. Respecter les instructions du fabricant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les données suivantes sont d'application pour tout le mélange

a) Aspect	aérosol faiblement visqueux pas de déclaration
b) Odeur	caractéristique
c) seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
d) pH	Non applicable
e) Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
g) Point d'éclair	Non applicable
h) Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
i) inflammabilité (solide, gaz)	Il n'y a pas de données / Non applicable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable

ou limites d'explosivité	
k) Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
l) Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
m) densité relative	Il n'y a pas de données / Non applicable
n) solubilité(s)	Non applicable
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
q) Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
r) Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
s) Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
t) Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Ne pas ouvrir avec force ou brûler, même après l'utilisation.
Eviter de chauffer.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Acétone 67-64-1	LD50	5.800 mg/kg	rat	non spécifié
tétraméthrine 7696-12-0	LD50	1.040 mg/kg	souris	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopro panecarboxylate de 3- phénoxybenzyle 26002-80-2	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	non spécifié
Hexyl Cinnamal 101-86-0	LD50	3.100 mg/kg	rat	non spécifié

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Hydrocarbures en C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	non spécifié
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Acétone 67-64-1	LD50	> 15.688 mg/kg	lapins	Test Draize
tétraméthrine 7696-12-0	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	non spécifié
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopro panecarboxylate de 3- phénoxybenzyle 26002-80-2	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	EPA OPPTS 870.1200 (Acute Dermal Toxicity)
Hexyl Cinnamal 101-86-0	LD50	> 3.000 mg/kg	lapins	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	LC50	274200 ppm	gaz	4 h	rat	non spécifié
Propane 74-98-6	LC50	> 800000 ppm	gaz	15 mn	rat	non spécifié
Isobutane 75-28-5	LC50	260200 ppm	gaz	4 h	souris	non spécifié
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	LC50	> 5,27 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Acétone 67-64-1	LC50	76 mg/l		4 h	rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Acétone 67-64-1	non irritant		cochon d'Inde	non spécifié
tétraméthrine 7696-12-0	non irritant		lapins	non spécifié
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopro panecarboxylate de 3- phénoxybenzyle 26002-80-2	non irritant		lapins	EPA OPPTS 870.2500 (Acute Dermal Irritation)
Dipentène 5989-27-5	modérément irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Acétone 67-64-1	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
tétraméthrine 7696-12-0	non irritant		lapins	non spécifié
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopro panecarboxylate de 3- phénoxybenzyle 26002-80-2	légèrement irritant		lapins	EPA OPPTS 870.2400 (Acute Eye Irritation)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Acétone 67-64-1	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	non spécifié
tétraméthrine 7696-12-0	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	EPA OPP 81-6 (Skin Sensitisation)
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopro panecarboxylate de 3- phénoxybenzyle 26002-80-2	non sensibilisant		cochon d'Inde	EPA OPPTS 870.2600 (Skin Sensitisation)
Dipentène 5989-27-5	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Hexyl Cinnamal 101-86-0	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	Magnusson and Kligman Method
Hexyl Cinnamal 101-86-0	sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Hexyl Cinnamal 101-86-0	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Propane 74-98-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Propane 74-98-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Isobutane 75-28-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Isobutane 75-28-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Acétone 67-64-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acétone 67-64-1	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Acétone 67-64-1	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	without		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
tétraméthrine 7696-12-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)			non spécifié
tétraméthrine 7696-12-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère			non spécifié

tétraméthrine 7696-12-0	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.			non spécifié
2-diméthyl-3-(méthylpropényl)cyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle 26002-80-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	aucune donnée		Test Ames
2-diméthyl-3-(méthylpropényl)cyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle 26002-80-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	aucune donnée		non spécifié
2-diméthyl-3-(méthylpropényl)cyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle 26002-80-2	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.	aucune donnée		non spécifié
Hexyl Cinnamal 101-86-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		Test Ames
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	négatif			Drosophila melanogaster	non spécifié
Propane 74-98-6	négatif			Drosophila melanogaster	non spécifié
Isobutane 75-28-5	négatif			Drosophila melanogaster	non spécifié
Hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	négatif			souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	négatif			souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Acétone 67-64-1	négatif	oral : eau sanitaire		souris	non spécifié
tétraméthrine 7696-12-0	négatif	intrapéritonéal		souris	non spécifié
Hexyl Cinnamal 101-86-0	négatif	intrapéritonéal		souris	non spécifié

Cancérogénicité

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Acétone 67-64-1	Non cancérigène	dermique	424 d 3 fois per week	souris	féminin	non spécifié

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	NOAEL P 21,4 mg/l NOAEL F1 21,4 mg/l			rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	NOAEL P >= 1.720 mg/kg NOAEL F1 >= 1.720 mg/kg	screening	Inhalation	rat	OECD Guideline 421 (Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopro panecarboxylate de 3- phénoxybenzyle 26002-80-2	NOAEL P 1.000 mg/kg NOAEL F1 59 mg/kg	Two generation study	oral : alimentation	rat	non spécifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8		Inhalation : gaz	28 d	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Propane 74-98-6		Inhalation : gaz	28 d	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Isobutane 75-28-5		Inhalation : gaz	28 d	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	NOAEL > 5.000 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	NOAEL > 5.000 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Acétone 67-64-1	NOAEL 900 mg/kg	oral : eau sanitaire	13 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
tétraméthrine 7696-12-0	NOAEL 35 mg/kg	oral: non spécifié	2 y	rat	non spécifié
tétraméthrine 7696-12-0	NOAEL 20.3 mg/m3	Inhalation			non spécifié
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopro panecarboxylate de 3- phénoxybenzyle 26002-80-2	LOAEL 0,291 mg/l	Inhalation	90 d	rat	non spécifié

Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	5,2 mm2/s		non spécifié	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	LC50	27,98 mg/l	96 h		non spécifié
Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	LL50	> 1.000 mg/l	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	LC50		96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Acétone 67-64-1	LC50	8.120 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
tétraméthrine 7696-12-0	LC50	0,0037 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopropane carboxylate de 3- phénoxybenzyle 26002-80-2	LC50	0,0014 mg/l	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopropane carboxylate de 3- phénoxybenzyle 26002-80-2	NOEC	0,0011 mg/l	30 Jours		OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
Dipentène 5989-27-5	LC50	0,702 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hexyl Cinnamal 101-86-0	LC50	1,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	EC50	14,22 mg/l	48 h		non spécifié
Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	EL50	> 1.000 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	EC50		48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acétone 67-64-1	EC50	8.800 mg/l	48 h	Daphnia pulex	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
tétraméthrine 7696-12-0	EC50	0,11 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopropane carboxylate de 3- phénoxybenzyle 26002-80-2	EC50	0,0043 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Dipentène 5989-27-5	EC50	577 µg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hexyl Cinnamal 101-86-0	EC50		48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	NOELR	0,02 mg/l	21 day	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Acétone 67-64-1	NOEC	2.212 mg/l	28 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopropane carboxylate de 3- phénoxybenzyle 26002-80-2	NOEC	0,00047 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Hexyl Cinnamal 101-86-0	NOEC	0,063 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	EC50	7,71 mg/l	96 h		non spécifié
Isobutane 75-28-5	EC50	7,71 mg/l	96 h		non spécifié
Hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	EL50	> 1.000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	NOELR	1.000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	IC50		72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	NOELR		72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétone 67-64-1	NOEC	530 mg/l	8 Jours	Microcystis aeruginosa	DIN 38412-09
tétraméthrine 7696-12-0	IC50	0,94 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
tétraméthrine 7696-12-0	NOEC	0,94 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopropane carboxylate de 3- phénoxybenzyle 26002-80-2	EC50	> 0,01 mg/l	96 h		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-diméthyl-3- (méthylpropényl)cyclopropane carboxylate de 3- phénoxybenzyle 26002-80-2	NOEC	0,0036 mg/l	96 h		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hexyl Cinnamal 101-86-0	NOEC	0,154 mg/l	72 h	non spécifié	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hexyl Cinnamal 101-86-0	EC50	1,88 mg/l	72 h	non spécifié	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	EC10	1.000 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)
tétraméthrine 7696-12-0	EC50	> 100 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	Non facilement biodégradable.	aérobie	31,3 %	28 day	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	Non facilement biodégradable.	aérobie	31,3 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Acétone 67-64-1	facilement biodégradable	aérobie	81 - 92 %	30 Jours	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)
tétraméthrine 7696-12-0	Non facilement biodégradable.	non spécifié	> 0 - < 60 %	28 Jours	OECD 301 A - F
2-diméthyl-3-(méthylpropényl)cyclopropane carboxylate de 3-phénoxybenzyle 26002-80-2		aérobie	0 - 60 %	28 Jours	
Dipentène 5989-27-5	facilement biodégradable		41 - 98 %	14 Jours	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
Hexyl Cinnamal 101-86-0	facilement biodégradable	aérobie	97 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
2-diméthyl-3-(méthylpropényl)cyclopropane carboxylate de 3-phénoxybenzyle 26002-80-2	370 - 730			Cyprinus carpio	OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow-through Fish Test)

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Isobutane 75-28-5	2,88	20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	6,01		QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
Acétone 67-64-1	-0,24		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
tétraméthrine 7696-12-0	4,35	20 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
Dipentène 5989-27-5	4,57		non spécifié
Hexyl Cinnamal 101-86-0	5,3	24 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Propane 74-98-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Isobutane 75-28-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics 65072-03-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée 93685-81-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Acétone 67-64-1	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas connaissance d'autres effets négatifs sur l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR	1950
RID	1950
ADN	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS (Tetramethrin,Phenothrin)
IATA	Aerosols, inflammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.1
RID	2.1
ADN	2.1
IMDG	2.1
IATA	2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR	
RID	
ADN	
IMDG	
IATA	

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement
RID	Dangereux pour l'environnement
ADN	Dangereux pour l'environnement
IMDG	Dangereux pour l'environnement
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (D)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité de cette substance n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Informations complémentaires:

Les indications reposent sur l'état actuel de nos connaissances et concernent le produit en l'état de livraison.

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente 1 - 16
à la ou aux sections :